



ECOLE D'ARTS ET METIERS

Rue Sainte Thérèse, 47
6560 ERQUELINES

Tél. 071 / 55.51.27 - 55.62.21
Fax. 071 / 55.34.40

Valable à partir du 1^{er} septembre 2012

TABLE DES MATIERES

<u>Table des matières</u>	2
<u>Le projet éducatif</u>	3
<u>Le projet pédagogique</u>	7
<u>Le projet d'établissement</u>	11

PROJET EDUCATIF

Ecole : **Ecole d' ARTS ET METIERS d' ERQUELINNES**
Rue Sainte Thérèse 47 - 6560 Erquelinnes
Tél: 071/55.51.27
Fax : 071/55.34.40

Type : Enseignement secondaire de plein exercice.
N° Matricule: Enseignement de plein exercice : 251-56111005-03
Centre d'enseignement et de formation en alternance :
251-52082097-16

1. Introduction

- L'école d'Arts et Métiers d'Erquelinnes est une école chrétienne qui entend poursuivre les objectifs généraux définis par le décret du 24 juillet 1997.
- Son pouvoir organisateur a adhéré à la Fédération de l'Enseignement Catholique et reconnaît son Secrétariat comme organe de représentation et de coordination. C'est pourquoi, il souscrit entièrement au document "MISSION DE L'ECOLE CHRETIENNE".
- La fonction sociale de l'école est, dans le cadre des moyens qui lui sont alloués par le législateur, de faire accéder le jeune à l'héritage culturel de la société dans laquelle il est appelé à vivre et à jouer un rôle actif. La perspective évangélique éclaire cette fonction sociale et lui donne une signification et une dimension nouvelles : l'homme s'accomplit pleinement dans sa relation à Dieu. Ayant conscience que l'esprit et le sens de la vie se forment là où se construisent les savoirs et les savoir-faire et forte de l'intuition que la formation de l'homme et l'éveil du chrétien à la foi forment une unité, l'école chrétienne a donc la conviction qu'elle n'humanise en plénitude qu'en ouvrant le jeune à la connaissance et à Dieu révélé par Jésus-Christ.
- Le pouvoir organisateur de l'école s'inscrit dans cette finalité de l'école chrétienne et la reconnaît notamment dans le charisme de Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de la congrégation des FRERES, qui consiste à faire de l'acte d'enseigner un acte évangélisateur centré sur la personne du jeune et de réaliser ainsi l'unité de sa formation humaine et chrétienne.
- L'école d'Arts et Métiers a dès lors pour objectifs de promouvoir et d'émanciper toute la personne du jeune en développant ses capacités d'entrer en communication, notamment,
 - avec ce qui le dépasse : le transcendant, le sacré, le religieux, l'intériorité, ...
 - avec lui-même : l'appropriation des savoirs et l'acquisition des compétences pour le rendre apte à apprendre toute sa vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle, la dignité, le sens de la responsabilité, la confiance en soi, la créativité, le goût pour la culture, le don de soi, ...
 - avec les autres : le respect de la personnalité et des convictions de chacun, la solidarité responsable, la justice, l'amour, le sens du pardon, la confiance dans les possibilités de chacun, ...
 - avec son milieu : le respect de l'environnement, la découverte des technologies nouvelles, la pratique de la citoyenneté responsable en le rendant capable de contribuer à développer une société démocratique, solidaire et ouverte aux autres cultures dans un monde pluriel, ...

2. Organiser une Communauté Educative au service du jeune

- Convaincu que les valeurs humaines et chrétiennes trouvent aussi leur forme concrète dans l'organisation scolaire et dans la façon de vivre les relations entre les personnes, le pouvoir organisateur de l'école d'Arts et Métiers propose à la communauté éducative de s'organiser en vue de mener ses actions **ensemble et dans un esprit d'association**.
- Dans la communauté éducative, chacun est invité à contribuer au développement d'un véritable **esprit de partenariat** en collaborant loyalement aux projets selon la tâche et le rôle qui lui sont propres :
 - le pouvoir organisateur, héritier de l'intuition des fondateurs, est responsable et garant des projets éducatif, pédagogique et d'établissement ;
 - la direction et l'équipe pédagogique, enseignante et non-enseignante, animent ces projets, les promeuvent et sont responsables de leur mise en oeuvre dans le concret du quotidien ;
 - les élèves y participent activement à la fois comme acteurs et bénéficiaires directs ;
 - les familles et les autres partenaires, en participant aux projets et en les soutenant, sont des acteurs à part entière.
- L'annonce explicite de l'Evangile est un des axes prioritaires du projet éducatif. Mais la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ enracine toutes les relations entre les personnes dans les **valeurs évangéliques** et fait, du vécu quotidien, une annonce permanente de l'Evangile.
- Dans cette attitude d'ouverture et d'accueil fraternels, l'école d'Arts et Métiers propose donc à chacun, chrétiens et fidèles d'autres religions, croyants et non-croyants, chrétiens différents dans leur sentiment d'appartenance à la foi et à l'Eglise, d'avoir le souci :
 - de la promotion de tous les jeunes, avec l'attention aux pauvretés de tous ordres et aux plus défavorisés ;
 - d'une éducation à la justice, à l'autonomie et à la solidarité responsables ;
 - de l'établissement d'une relation éducative d'accompagnement basée sur un rapport fraternel entre les personnes ;
 - de la mise en pratique d'une pédagogie de qualité, efficace et adaptée à toute la personne, constamment actualisée pour répondre à des besoins réels.

3 . Accueillir toute la personne pour mieux former le jeune

- Chacun doit être respecté et considéré comme une personne unique.
- Pour ce faire, l'établissement
 - **l'accueille** tel qu'il est éduqué déjà et le considère dans sa singularité : chaque éducateur reconnaît que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, qu'il ne peut réussir sa tâche sans eux, de la même manière que les parents ne peuvent la réussir sans lui et qu'ensemble ils favorisent l'orientation et l'émergence du projet personnel progressif du jeune ;
 - **est préoccupé d'assurer la croissance de toute sa personne** en privilégiant une pédagogie personnalisée et en l'éveillant aux dimensions de l'humanité, qu'elles soient corporelles, intellectuelles, affectives, sociales ou spirituelles.
- Dans cette optique,
 - chaque éducateur reconnaît et développe les richesses propres à chacun. Il évite toute forme de jugement. Il est attentif à approfondir sa connaissance de la personne, du comportement et du vécu du jeune. Il utilise l'observation

et l'évaluation dans les meilleures conditions d'éducation possibles en proposant les orientations les mieux adaptées à sa situation et à son projet personnel,

- pour aider le jeune à entrer dans l'intelligence du réel, à connaître ses aptitudes, à découvrir sa place dans le monde, l'intériorité, chaque éducateur veille à privilégier un type de relation pédagogique basée sur l'accompagnement fraternel. A ces fins, il met au service du programme des études une pédagogie dont il assure l'efficacité par un enseignement soigné et bien préparé s'appuyant sur des méthodes d'apprentissage appropriées, mises à jour et adaptées aux réalités culturelles, technologiques, sociales, économiques.
- L'école accueille volontiers celles et ceux qui se présentent à elle et leur fait connaître ses projets pour qu'ils la choisissent en connaissance de cause.
- Le projet chrétien de l'école est animé par une équipe pastorale qui entretient vivante la mémoire de l'évènement fondateur de notre foi : l'incarnation de Dieu en Jésus-Christ mort, ressuscité et vivant aujourd'hui par l'Esprit. Le cours de religion catholique contribue grandement à cette fin en questionnant la vie et en se laissant questionner par elle. L'établissement offre en outre des lieux et des temps de ressourcement, de prière véritable, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage où peut s'apprendre, avec les mots et les gestes, le sens de la foi.
- Dans le plus grand respect de leur liberté de conscience et en s'interdisant toute manipulation ou violence morale, l'école invite les personnes qui ne sont pas de sa communauté de foi à partager les valeurs qui inspirent toutes ses actions.

4. Former le citoyen et l'éveiller à la culture

- Héritier d'une tradition qui a créé des écoles pour répondre aux besoins des jeunes dépourvus de moyens d'instruction et d'éducation, l'Ecole d'Arts et Métiers s'inscrit dans le courant d'instruction pour tous, d'émancipation sociale, de promotion et de généralisation de la culture.
- Il vise également à former le citoyen de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde dans une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'homme. Pour que le jeune devienne un acteur de la vie sociale, soucieux de justice et de paix, il développe en son sein des pratiques démocratiques et le prépare à prendre part à la vie collective, dans ses dimensions associatives et politiques.
- Attentif à tous les jeunes, il s'efforce enfin de répondre aussi à toutes les pauvretés, sans exclusive, mais spécialement à celles des défavorisés et de ceux qui sont exposés à être exclus de toute forme de participation responsable dans la société.

Dans cette optique, il cherche notamment :

- à dispenser un enseignement et un accès aux oeuvres de la culture au moindre coût ;
- amener le jeune à prendre en charge sa propre éducation en développant une pédagogie de travail de groupe, basée sur la confiance, la solidarité, l'esprit de collaboration ;
- à favoriser le contact entre des jeunes d'origine, de conditions sociales et familiales, de langues différentes ;

- à offrir au jeune la possibilité de jouer un rôle actif et responsable dans l'organisation de la vie scolaire selon des modalités appropriées à son âge et à sa situation ;
- à le rendre accueillant à la différence par l'acceptation réaliste de l'originalité et des limites de chacun;
- à offrir au jeune la possibilité d'entrer en contact avec diverses pauvretés par des engagements concrets ;
- à exercer son esprit critique à l'analyse lucide de ces problèmes ;
- à l'éveiller à l'amour fraternel et à l'éduquer au sens de la justice, de la solidarité responsable et de la paix.

5. Former l'acteur de la vie économique

- L'Ecole d'Arts et Métiers veut enfin assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'insertion dans la vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société, avec la conviction toujours présente que l'économie doit promouvoir la dignité de l'homme.

Dans cette optique, il favorise :

- la mise en oeuvre des compétences transversales et disciplinaires en intégrant les savoirs, les savoir-faire, le savoir-être et le savoir-croire dans une même démarche d'apprentissage ;
 - l'articulation entre la théorie et la pratique ;
 - le développement des facultés d'observation, d'imagination, de raisonnement, de prévoyance ;
 - l'initiation aux technologies et aux moyens d'information et de communication modernes.
- L'ensemble des partenaires de la communauté éducative veillera à concrétiser le projet éducatif dans son projet d'établissement.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Ecole : **Ecole d' ARTS ET METIERS d' ERQUELINNES**
Rue Sainte Thérèse 47 - 6560 Erquelinnes
Tél: 071/55.51.27
Fax : 071/55.34.40

Type : Enseignement secondaire de plein exercice.
N° Matricule : Enseignement de plein exercice : 251-56111005-03
Centre d'enseignement et de formation en alternance :
251-52082097-16

1. Introduction

Le Pouvoir Organisateur de l'Ecole d'Arts et Métiers d'Erquelinnes assume la tradition des Frères des écoles Chrétiennes et l'actualise dans le temps présent.

Nous organisons une école catholique d'enseignement secondaire, des humanités générales et technologiques, des humanités techniques et professionnelles qui préparent aux études supérieures et/ou à la vie professionnelle.

2. La tâche d'éducation

Les principes éducatifs suivants trouvent leur source dans le document du Conseil Général de l'Enseignement Catholique "Mission de l'école chrétienne".

L'école chrétienne, que nous organisons, se reconnaît une double mission éducative :

- celle d'éduquer en enseignant ;
- celle de faire oeuvre d'évangile en éduquant.

Ses objectifs éducatifs peuvent s'exprimer de la manière suivante :

- l'école doit promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves, dans toutes ses dimensions ;
- elle doit donner à tous des chances égales d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle, par l'acquisition de savoirs et de compétences ;
- elle doit assurer l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.

Elle poursuit ces objectifs à la lumière de l'Evangile et des valeurs humaines et spirituelles qu'il inspire, en faisant mémoire de la personne de Jésus-Christ. Cette mémoire enrichit sa vision humaniste. Dans le respect de la liberté de conscience, elle ouvre l'intelligence, le coeur et l'esprit des élèves au monde, aux autres et à Dieu, que Jésus nous a fait connaître.

Ces objectifs se traduisent plus concrètement comme suit :

- éveiller la personnalité de chacun aux dimensions de l'humanité (corporelles, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles) ;

- mettre chacun en rapport avec les oeuvres de la culture (techniques, scientifiques, littéraires et artistiques) ;
- accueillir l'enfant dans sa singularité ;
- accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin ;
- aider les jeunes à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté
- les aider à devenir des acteurs responsables, efficaces, créatifs et solidaires.

Ils se poursuivront

- dans l'activité même d'enseigner ;
- dans la façon de vivre les relations entre personnes ;
- dans les lieux et les moments de ressourcement, de prière, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage ;
- en accueillant tous ceux qui se présentent à l'école ;
- en développant au sein de l'école des pratiques démocratiques ;
- en offrant à chacun la liberté de construire sa propre identité.

3. La tâche de formation

Les convictions vont dans le sens d'une pédagogie qui sait accueillir tous les enfants, aider chacun d'eux à développer une personnalité autonome et ouverte aux autres, et à se construire un patrimoine de savoirs et de compétences. L'école est un milieu de vie à part entière, où le droit à l'erreur est reconnu, où la qualité du respect et de l'écoute de l'autre doit être privilégiée.

Une telle pédagogie est :

- **construite sur le sens**, c'est-à-dire :
 - centrée sur l'apprentissage : l'élève. Il prend la place centrale et active dans son propre apprentissage. Dans la mesure du possible, l'école et les enseignants doivent être attentifs à favoriser l'autonomie de l'élève. Celui-ci se met en recherche, prend des initiatives et des responsabilités, s'appuie sur ce qu'il sait déjà, se confronte avec les autres, s'auto-évalue ;
 - enrichie par le développement de l'esprit critique et du jugement ;
 - axée sur l'apprentissage de savoirs qui trouvent leur sens dans les réalités d'aujourd'hui, économiques, sociales et technologiques ;
 - orientée sur la construction progressive du projet d'insertion du jeune dans la vie sociale et professionnelle ;
 - complétée éventuellement par de l'immersion en entreprise
 - ancrée, pour la réussite de chacun, dans la volonté de conduire les élèves à un niveau optimal de compétences ;
- **centrée sur la coopération et le partage**, c'est-à-dire :
 - fondée sur des comportements de travail collectif et individuel, qui favorisent la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie ;
 - appuyée par des pratiques démocratiques réelles, dans le respect de règles de vie claires, le plus souvent conçues, cohérentes, connues de tous et partagées
 - soucieuse d'ouvrir les jeunes à une dimension européenne et mondiale ; respectueuse des différences, c'est-à-dire qu'elle :

- reconnaît l'hétérogénéité des groupes et la singularité de chacun en lui permettant de se réaliser dans le développement des compétences qui sont les siennes ;
 - assure aux élèves en difficulté comme aux plus performants des occasions d'épanouissement ;
 - varie les situations d'apprentissage (collectives, individualisées et interactives) ;
 - accepte des rythmes différents dans l'évolution de chacun ;
 - permet à chaque élève de trouver un équilibre dans le développement harmonieux de toutes ses dimensions : motrices, sociales, affectives, esthétiques, intellectuelles, spirituelles et religieuses ;
 - respecte, dans une volonté d'ouverture, les différences culturelles et philosophiques ; offre à chacun la liberté de se situer dans la relation avec Dieu, et le respect du positionnement de chacun.
- **Orientée vers un apprentissage de la vie en société**, soit :
- axée sur le refus de la violence et l'intériorisation progressive de la loi ;
 - orientée vers la solidarité ;
 - soucieuse de l'apprentissage de la citoyenneté adulte ;
 - enrichie des contacts extérieurs avec le monde associatif ;
 - assure les contacts fréquents avec les mondes économique, industriel et institutionnel ;
 - assure l'ouverture au monde et à l'Europe dans ses projets.

Les moyens de cette pédagogie sont ceux que met en place une équipe éducative consciente de sa propre hétérogénéité, soucieuse d'utiliser les qualités de chacun de ses membres et prête à rompre la rigidité de la classe, de l'emploi du temps et de l'espace, et dans le respect des programmes.

Les enseignants, les directions et le personnel d'éducation sont des personnes-ressources qui suscitent des projets, créent un environnement propice, organisent les situations d'apprentissage et favorisent la structuration des savoirs :

- ils oeuvrent ensemble à la maîtrise par les élèves de la langue française, orale et écrite ;
- ils sont les acteurs d'une éducation aux technologies nouvelles de communication tant durant les cours que dans les démarches collectives et individuelles ;
- ils favorisent la créativité ;
- ils reconnaissent dans le rapport du jeune au savoir la place de l'affectivité, du désir et des émotions ;
- ils construisent leur cohésion en menant un travail d'équipe ;
- ils transforment la gestion du temps et de l'espace ;
- ils décloisonnent les matières, notamment par une approche interdisciplinaire ;
- ils pratiquent l'évaluation formative pour réguler les apprentissages ;
- ils pratiquent l'évaluation sommative pour garantir la qualité des résultats de l'enseignement en fin de cursus ;
- ils associent à leurs projets tous les partenaires de l'école ;

- ils renforcent leur professionnalisme, notamment par des projets de formation continue ;
- ils reconnaissent en leur sein une équipe d'animation pastorale, qui soutient le principe d'une éducation chrétienne en lui réservant des lieux et des temps appropriés ;
- ils soutiennent cette action éducative telle qu'elle se construit au cours de religion.

L'école met en place les dispositifs multimédia à disposition des professeurs et des élèves à partir des projets tant au niveau de la didactique des cours que de projets plus collectifs ou individuels.

Les moyens cités ci-dessus ne sont pas exhaustifs ; ils constituent un cadre de réflexion sur des préoccupations dont les enseignants conserveront le souci.

Le Projet d'établissement

Présentation

Ecole : **Ecole d' ARTS ET METIERS d' ERQUELINNES**
Rue Sainte Thérèse 47 - 6560 Erquelinnes
Tél: 071/55.51.27
Fax : 071/55.34.40

Type : Enseignement secondaire de plein exercice.
N° Matricule : Enseignement de plein exercice : 251-56111005-03
Centre d'enseignement et de formation en alternance :
251-52082097-16

Finalité du projet d'établissement - Autorité légale

L'école Arts et Métiers est organisée par l'autorité légale et responsable suivante:

Nom : *Ecole d'Arts et Métiers d'Erquelinnes ASBL*
Siège social : Rue Sainte Thérèse 47
6560 Erquelinnes
Président : Monsieur Jean Lefèvre.

Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'école libre de caractère confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique. Il s'est engagé à enseigner et à éduquer sur base de la conception de vie fondée sur la Foi et sur la morale catholiques, conformément à l'enseignement des Evêques et selon le document "Mission de l'école chrétienne" adopté le 20 mai 1995.

Le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur dit comment il entend soutenir et mettre en oeuvre le projet global de l'enseignement catholique.

Le présent Projet d'Etablissement dit comment, de manière concrète, à la lumière de Saint Jean-Baptiste de La Salle, il traduit dans ses pratiques les projets éducatif et pédagogique.

1. Transition enseignement primaire – enseignement Secondaire du premier degré Réf. Décret: article 14

La prise en charge et l'accueil des élèves à l'issue de l'enseignement fondamental est organisé à partir des dispositifs suivants:

- Une journée portes-ouvertes est organisée à l'attention des jeunes et des parents ainsi qu'à l'attention des enseignants des écoles fondamentales qui souhaitent s'informer sur les filières de formation organisées en notre institut. Ils peuvent ainsi obtenir tout renseignement utile et peuvent assister à des activités de classe, de laboratoire et d'atelier.
- Le premier jour de l'année scolaire, une journée d'accueil est organisée pour les élèves de première année. Elle permet une présentation de nos infrastructures et des personnes qui y oeuvrent.
- Dans le courant de l'année scolaire, une information est envoyée aux écoles fondamentales de la région et il est proposé d'accueillir aux arts et métiers, tout

enseignant de sixième année primaire accompagné de sa classe afin qu'ils participent à une journée de vie de notre école.

- En tout début d'année scolaire, l'équipe du centre P.M.S. invite les élèves de première année à réaliser des tests d'aptitude et des tests permettant d'identifier les acquis de base. A l'issue d'un conseil de classe qui suit, les enseignants disposent ainsi d'éléments pédagogiques nécessaires et utiles pour une prise en charge optimale des élèves. Les professeurs des cours généraux reçoivent en outre une analyse détaillée des lacunes scolaires dépistées pour chaque élève. Cela permet d'entreprendre immédiatement le travail de remédiation et de consolidation des acquis en français et en arithmétique. Le conseil de classe a encore pour objectif de repérer les élèves susceptibles de en fin d'année éventuellement vers l'enseignement individualisé ou spécialisé, dans la mesure où leurs parents cautionnent l'avis des professeurs et du PMS en la matière.
- En cours d'année, l'équipe éducative favorisera les dispositifs de rencontre avec les écoles fondamentales afin de permettre des échanges.

2. Pédagogie différenciée et évaluation formative au premier degré - Parcours en trois années **Réf. décret: article 15**

- Les élèves en 1D et 2D présente en fin d'année l'épreuve CEB.
- L'individualisation de la formation s'opère aussi au niveau des remédiations. En collaboration avec le chef d'atelier, chaque professeur se charge de convoquer les étudiants pour lesquels un complément au cours se justifie
- Organisation de la 3^{me} année du degré: Un coordinateur de degré suit l'évolution du jeune et coordonne les actions à mener vis-à-vis du jeune. (sous forme de l'ajout d'une 1S ou d'une 2S).

3. Information sur les filières de formation vers les 2e et 3e degrés **Réf. Décret : article 23**

- En début d'année scolaire, une soirée d'information destinée aux parents des élèves du premier degré est proposée. La manière dont l'enseignement est organisé en communauté française de Belgique est explicitée. Les notions de forme d'enseignement (Général, Technique, Professionnel et Artistique) ainsi que les différentes sections d'enseignement (de transition ou de qualification) possibles sont expliquées.
- Durant le troisième trimestre de l'année scolaire, l'équipe PMS propose un test d'intérêt aux élèves qui terminent le 1^{er} degré, en vue de les éclairer dans leur choix d'orientation. A cette occasion, un dernier bilan des acquis de base est réalisé. Le rapport permet au conseil de classe de prendre les décisions qui s'imposent en matière des filières d'orientation. Ensuite l'équipe du centre PMS et les titulaires de classe se tiennent à la disposition des élèves et de leurs parents afin de leur transmettre les conseils adéquats en matière d'orientation scolaire. L'équipe PMS et la direction de l'établissement sont à la disposition des parents afin de les informer sur les lieux de formations des filières souhaitées.
- De manière plus générale, durant les 2^{me} et 3^{me} degrés d'études, le jeune et/ou ses parents peuvent prendre contact à tout moment avec l'équipe pédagogique, en cas de difficultés scolaires ou en vue d'un changement d'orientation.

4. Stages en entreprises comme formation qualifiante Réf. Décret : Articles 32 et 53

Au troisième degré technique de qualification et professionnel, des stages en entreprises sont organisés afin d'immerger les étudiants en entreprise dans le domaine correspondant à la filière qu'ils ont choisie.

Une convention de stage lie le jeune, l'école et l'entreprise dans la forme, la finalité et les objectifs du stage.

Un encadrement de l'équipe éducative est effectué à partir des éléments suivants:

- Un ou plusieurs professeurs se rendent sur le lieu de stage durant la période effective de celui-ci.
- Durant le stage, l'étudiant rédige un journalier supervisé par le "maître" de stage dans l'entreprise.
- Un rapport de stage, rédigé par l'élève, est remis au chef d'atelier. Ce rapport fait l'objet d'un entretien.
- Une évaluation sur le stage proprement dit, sur l'entretien et sur le rapport de stage complète l'évaluation finale de l'élève en fin de cursus scolaire.

5. Activités extérieures à l'établissement

Des activités d'insertion professionnelle, culturelle ou autres sont proposées afin d'assurer une formation complète du jeune.

Toutes ces activités peuvent être rendues obligatoires.

6. Aménagements d'horaires Réf. Décret : articles 30 et 54

Afin d'atteindre les objectifs pédagogiques fixés, dans un espace "temps" compté, les cours à une ou deux heures semaines peuvent être regroupés par respectivement deux ou quatre heures soit une semaine sur deux, soit un semestre sur deux, soit par semaines successives.

Lorsque cette opportunité est utilisée, elle fera l'objet d'une planification communiquée à toutes les parties en début d'année et cette planification sera scrupuleusement respectée.

7. L'orientation au terme des humanités générales, technologiques, techniques ou professionnelles Réf. Décret : Articles 32 et 60

Le centre psycho-médico-social, en collaboration avec l'équipe éducative, informe le jeune sur les possibilités d'études supérieures. La motivation du jeune et ses réelles aptitudes servent de base à la réflexion sur les choix à opérer. Les élèves des sixièmes et de septième années peuvent se soumettre aux tests d'intérêt et sur la méthode de travail, destinés à les préparer au mieux aux études supérieures. Ils peuvent ensuite recevoir toute information utile en matière de choix, d'options et d'établissements scolaires.

Dans le respect de la législation, les étudiants participent, avec ou à l'initiative ou à la suggestion de leurs professeurs, aux éventuelles séances d'information ou journées portes-ouvertes organisées par les établissements d'enseignement supérieur, de type court et de type long, universitaire ou non-universitaire.

Des visites d'entreprises ou d'établissements supérieurs, en Belgique ou à l'étranger, peuvent encore être proposées afin d'apprécier au mieux les métiers qui

sont possibles à l'issue de ces formations supérieures. Dans cette optique également, des rencontres de type "opération carrière" seront organisées.

Des informations par des représentants des entreprises ou de professions libérales, et/ou par des anciens élèves, seront organisées au sein de l'établissement.

8. Exercice de la solidarité

L'école se veut ouverte et accessible à tous. Dans cette optique, elle favorise l'exercice de la solidarité destiné à aider les élèves.

Ce service fonctionne grâce au dévouement de bénévoles, professeurs et autres. Il peut par ce moyen:

- aider les familles.
- organiser un service de location de manuels scolaires.
- aider le jeune dans l'acquisition de matériel nécessaire à l'enseignement.

9. La mission éducative

Afin de remplir pleinement sa mission éducative, l'établissement fournit aux jeunes des "outils" ou "moyens" qui lui permettent de grandir.

Lorsque cela s'inscrit dans le cadre des cours, l'établissement favorisera l'organisation de cours dont les objectifs sont d'aider le jeune à devenir adulte responsable. L'école a intégré dans ses programmes des cours permettant l'épanouissement individuel.

De même, l'établissement scolaire favorisera les initiatives de type :

- Activités de guidance P.M.S. destinées à recevoir les doléances et à entendre les difficultés que le jeune rencontre dans sa scolarité, en vue d'y apporter la meilleure solution possible.
 - Projet prévention toxicomanie menée en collaboration avec l'équipe éducative d'une part, les membres de l'équipe PMS d'autre part, ainsi que des intervenants extérieurs susceptibles de nous aider dans ces projets.
 - Activités sur le temps de midi, sportives ou intellectuelles, culturelles ou ludiques, (bibliothèque, activités sportives, ...).
 - Défense d'une image de marque positive, facteur de mise en évidence des qualités de nos jeunes tels que: concours d'orthographe, de mathématique, électrophy, éco-marathon shell, rétho-trophy, concours au jeu d'échecs,...
- Ouverture aux techniques et aux technologies de pointes. Tant dans les orientations techniques (dessin assisté par ordinateur, commande numérique, domotique, robotique, ...) que dans les nouvelles technologies de communication et d'information (multimédia, internet, ...).

10. Le Conseil pastoral

Le Conseil pastoral a pour mission l'éveil et l'annonce aux jeunes et aux adultes, de la Foi en Jésus-Christ. Son rôle est de promouvoir les valeurs de l'Evangile dans notre Communauté lasallienne. Elle s'exprime dans les moments forts de l'année liturgique, les recollections, les messes de classe ainsi que dans l'exercice de la solidarité.

Les membres du Conseil Pastoral sont les jeunes (élèves) et les adultes (parents, professeurs, équipe de direction) qui acceptent de l'animer.

11. L'éducation à la démocratie

Nous devons apprendre à nos jeunes à trouver leur place dans la société. C'est pourquoi nous favorisons les structures participatives, à différents niveaux. Ainsi, nos étudiants sont actifs au Conseil de Participation, mais aussi dans d'autres initiatives.

Les activités de l'école seront conçues comme un lieu de construction active de soi et de socialisation des règles de vie en commun, une habitude de respect réciproque, le refus de la violence et une progressive intériorisation de la Loi. L'école propose, dans une expérience collective, des apprentissages à la citoyenneté adulte et ce, à l'intérieur de l'école comme dans les mouvements de jeunes.